



DEPARTEMENT DU NORD.
Arrondissement de Dunkerque.
Canton de Hazebrouck-Nord.
MAIRIE DE LYNDE.

66, Contour de l'Eglise
59173 LYNDE.

Tél. 03 28 43 22 07

communedelynde@wanadoo.fr

Lynde le 25/11/2025

Monsieur Valentin BELLEVAL

Président Cœur de Flandre Agglo

222 Bis rue de Vieux Berquin
59190 HAZEBROUCK

Objet : PLUI-H modification simplifiée n°3.
N/Réf. : J. M. P. / C.C.

Monsieur le Président,

Le 27 octobre 2025 s'est tenue une réunion au siège de Cœur de Flandre Agglo, en présence de monsieur Raeckelboom, du service instructeur de l'urbanisme, de madame Vanhoucke Patricia et de monsieur le Maire de Lynde.

Cette réunion avait pour objet d'évoquer le refus de prorogation du certificat d'urbanisme CU059-366-24-00005 concernant **la parcelle ZE 179**.

En effet, le projet est situé en zone UC du PLUI-H, comprenant une prairie identifiée comme élément protégé au titre du Code de l'urbanisme, et ce, sur l'ensemble de la parcelle ZE179.

Une dérogation est possible, mais uniquement pour des extensions ou annexes d'habitations existantes dans cette zone UC.

Ainsi, pour être autorisé, un tel projet nécessiterait une évolution du PLUI comprenant la modification ou la suppression des éléments « prairie » repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme pour le projet envisagé.

D'autre part, il convient également de noter qu'entre la demande initiale et la demande de prorogation, une modification du droit commun n° 2 du PLUI est intervenue par la délibération numéro : 2024-130 du 17 septembre 2024, concernant notamment les zones de prairies protégées.

Il a été convenu que madame Vanhoucke dépose une demande de révision du PLUI-H pour le projet concerné, en sollicitant que l'identification des zones UC soit détachée de la parcelle située en zone A (parcelle protégée).

Dans ce cadre, et lors de l'examen de la demande, la commune de Lynde ne s'opposera pas à la réduction de la surface classée, considérant que lesdites parcelles permettraient de réaliser une extension et une évolution cohérentes avec le centre du village historique.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Jean Michel PLAETEVOET.